

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 1/2021

Mis à part quelques jours de froids, l'hiver a dans l'ensemble été assez doux, avec passablement de précipitations, également sous forme de neige jusqu'en plaine. Les températures actuelles incitent à la reprise des travaux des champs, mais évitez de travailler dans de mauvaises conditions et de causer des dégâts aux sols.

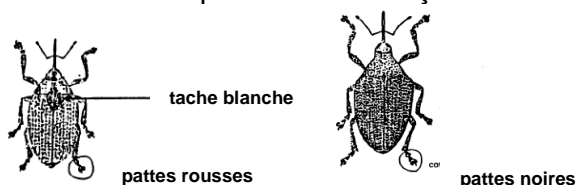
COLZA

Les colzas ont dans l'ensemble bien passé l'hiver.

Stade : Reprise de la végétation (CD 30). Les premières élongations printanières (1 à 3 cm) sont visibles.

Ravageurs : Les charançons de la tige du chou et de la tige du colza ont été capturés, de même que les premiers méligèthes. Le charançon de la tige du colza piquant sur les tiges, il est important de vérifier si l'élongation printanière du colza a débuté. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'instant.

Contrôle des pièges : récoltez les insectes piégés et identifiez-les, en faisant la différence entre les deux espèces de charançons :



Ne pas confondre : à gauche : charançon de la tige du chou (corps gris clair avec une tache blanche sur le dos, pattes rousses, longueur 2,5 à 3 mm); à droite : gros charançon de la tige du colza (corps gris-noir, pattes noires, longueur 2,6 à 4 mm).

Le charançon de la tige du chou est inoffensif. Le gros charançon de la tige du colza peut causer d'importants dégâts lorsque la tige commence à s'allonger, s'il survient en grand nombre.

Contrôle des cultures : dès que le colza a entamé la montaison, rechercher les piqûres sur la tige principale de 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle.

➔ Voir les fiches agridea 6.61 à 6.64.

Les seuils d'intervention sont les suivants :

- au début de la montaison (tige de 1 à 5 cm) : 10 à 20 % des plantes piquées ;
- tige de 5 à 20 cm : 40 à 60 % des plantes piquées.

Lutte chimique : les insecticides utilisables sont

présentés par la fiche agridea 6.66 (mars 2017). Il s'agit de pyréthrinoïdes. Ces matières actives présentent l'avantage d'être efficaces, même par basse température. Leurs inconvénients sont une **absence totale de sélectivité**, une **toxicité importante pour les abeilles et pour les organismes aquatiques**. Ils sont donc à appliquer avec réserve et prudence.

Cette famille se divise en deux groupes :

- pyréthrinoïde du groupe A (cyperméthrine, alpha-cyperméthrine, zeta-cyperméthrine, deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine). Les méligèthes sont devenus résistants à ces produits. Ils sont utilisables, pour lutter contre le gros charançon, mais **avant** l'apparition des méligèthes ;
- pyréthrinoïdes du groupe B (etofenprox et bifenthrine). Ils sont encore efficaces contre les méligèthes et sont à utiliser, pour lutter contre le gros charançon, dès l'apparition des premiers méligèthes dans les cuvettes.

➔ **Attention aux distances de sécurité par rapport aux eaux de surface, qui vont de 20 m à 100 m (voir la fiche agridea 6.66).**

➔ **Ne pas traiter avant les premières piqûres, donc après le début de l'élongation.**

➔ **Prévoyez un témoin de taille suffisante en cas d'intervention.**

Risques de carence en Soufre (S)

Le colza est une culture exigeante en Soufre. Il faut donc prévoir des apports compris entre 35 et 60 kg/ha de S (engrais azoté contenant du Soufre lors du 1^{er} ou du 2^{ème} apport). La fiche agridea 19.21 permet d'estimer les besoins en fumure soufrée.

Si ce n'est déjà fait, effectuer le premier apport d'azote dès que le sol sera bien ressuyé. L'apport de soufre pourra se faire au deuxième apport.

Pois protéagineux, féverole : Le semis de ces cultures sera possible dès que les sols seront bien ressuyés. Pensez aux méthodes de désherbage (voir les fiches agridea 10.31-32 et 9.31-33).

Séances d'informations phytosanitaires : La documentation préparée est à disposition sur le site internet de la FRI <https://www.frij.ch/Station-phytosanitaire/Seances-nouveautes>.

Céréales d'automne

Stades :

Blé : plein à fin tallage (CD 25 à 29) ;

Orge : fin-tallage (CD 29) pour la plupart.

Fumure azotée et soufrée : le premier apport d'azote pourra être réalisé dès que les conditions le permettront. L'apport éventuel de Soufre se fera avec l'apport principal (début montaison).

Désherbage : au vu des conditions annoncées, pensez au désherbage mécanique, qui permet également de stimuler la végétation. La houe rotative permet d'aérer les sols qui sont devenus croûtés. Un passage complémentaire de herse étrille, après 4-5 jours, permet d'améliorer l'efficacité du désherbage (voir fiche technique agridea 2.39.5).

Les premiers traitements printaniers seront envisageables, dès que les conditions le permettront (terrain ressuyé, amplitudes thermiques pas trop importantes entre le jour et la nuit). Avec les gels nocturnes encore bien présents, les conditions ne sont pas encore idéales. Veiller également aux repousses de betteraves (Conviso, jaunisse).

➔ Voir fiches agridea 2.34.1 à 2.35.4.

➔ Contrôlez bien si les produits que vous prévoyez d'utiliser sont autorisés en zone de protection des eaux S2 si vous êtes concerné.

Vous retrouvez plus d'infos sur le désherbage des céréales sur notre site www.frij.ch → Conseil → Station phytosanitaire → Céréales → Désherbage des céréales.

Dérive de pulvérisation

Afin de limiter les pertes par dérive, il est important de traiter uniquement lorsque les conditions le permettent. Un vent de 6 à 11 km/h, c'est-à-dire lorsque les feuilles des arbres bougent et que l'on ressent le vent sur la figure, présente déjà un risque de dérive important. Le risque de pollution des parcelles voisines et des cours d'eau est donc conséquent. Pour rappel, il vaut mieux éviter de traiter lorsque le vent dépasse 12 km/h (les drapeaux flottent bien et les feuilles sont sans cesse en mouvement), et il est interdit de traiter lorsque le vent dépasse 19 km/h (une feuille de papier posée au sol s'envole et les petites branches plient), même lorsque des buses antidérive sont utilisées.

Herbages : Les campagnols sont bien présents. Prévoir un passage de herse ou de rouleau. Ne travailler les parcelles que lorsque les conditions seront favorables. Si les dégâts sont conséquents, prévoir un sursemis. Faites en sorte de favoriser l'activité des prédateurs (perchoirs à rapaces, hermines, ...).

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE